



Conseil d'administration

338^e session, Genève, 12-26 mars 2020

GB.338/POL/3 (Rev.1)

Section de l'élaboration des politiques
Segment du dialogue social

POL

Date: 3 juin 2020

Original: anglais

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Réunions sectorielles ayant eu lieu en 2019 et propositions concernant les activités sectorielles en 2020-21

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à approuver la publication et la diffusion des principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports ainsi que le compte rendu des travaux de la Réunion d'experts chargée d'adopter les principes directeurs (partie I).

Le Conseil d'administration est en outre invité à se prononcer sur la désignation des présidents de cinq réunions techniques qui se tiendront en 2020-21, sur les modalités de deux réunions qui se tiendront au cours du premier semestre de 2021 et sur la tenue d'une réunion supplémentaire dans le cadre du programme de réunions sectorielles pour 2020-21 (partie II) (voir le projet de décision au paragraphe 11).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principaux résultats: Tous les résultats.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau devra assurer le suivi proposé.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: GB.335/PV; GB.335/POL/3; GB.334/PV; GB.328/POL/8, annexe II; et GB.325/INS/2.

I. Réunions tenues au second semestre de 2019

Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports

(Genève, 23-27 septembre 2019)

1. Conformément à la décision prise précédemment par le Conseil d'administration ¹, la Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports s'est tenue à Genève du 23 au 27 septembre 2019.
2. La réunion était présidée par le docteur Mapuranga (Zimbabwe). Les trois vice-présidents étaient: M. Kleniewski (Pologne) du groupe gouvernemental; M. Pereira García du groupe des employeurs; et M. Kaine du groupe des travailleurs.
3. Ont assisté à la réunion 78 personnes, dont 7 experts désignés par les gouvernements, 8 experts désignés par le groupe des employeurs et 8 experts désignés par le groupe des travailleurs du Conseil d'administration, ainsi que leurs conseillers techniques, 30 observateurs gouvernementaux et 7 observateurs d'organisations internationales non gouvernementales. Les femmes ont représenté 39 pour cent des participants.
4. L'objet de la réunion d'experts était d'adopter des principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports, comme le préconisait la Résolution concernant les meilleures pratiques en matière de sécurité dans le secteur du transport routier adoptée en 2015 par la Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé dans le secteur du transport routier. Le Bureau avait élaboré un projet qui a servi de base aux discussions. Ces travaux, qui sont résumés dans le compte rendu de la réunion d'experts ², ont abouti à l'adoption des principes directeurs ³.

II. Réunions à venir

A. Présidents des réunions techniques qui se tiendront en 2020-21

5. Le Règlement des réunions techniques, adopté par le Conseil d'administration à sa 334^e session (octobre-novembre 2018), dispose que le Conseil d'administration nomme président de la réunion l'un de ses membres titulaires ou adjoints, ou demande au Bureau de choisir une personne indépendante ayant une connaissance spécialisée des questions se rapportant à l'ordre du jour et d'informer la réunion en conséquence (article 6 2)).
6. Aussi le Conseil d'administration est-il invité à examiner si, pour chacune des réunions techniques à venir, il souhaite nommer président de la réunion l'un de ses membres ou

¹ Documents [GB.335/PV](#), paragr.725 e), et [GB.335/POL/3](#).

² Document [MERTS/2019/11](#).

³ Document [MERTS/2019/9](#).

demander au Bureau de choisir une personne indépendante ayant une connaissance spécialisée des questions se rapportant à l'ordre du jour et d'informer la réunion en conséquence.

7. Des présidents devront être désignés pour les réunions suivantes:

- a) Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur automobile (4-8 mai 2020);
- b) Réunion technique sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain (21-25 septembre 2020);
- c) Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent (12-16 octobre 2020);
- d) Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'aquaculture dans le cadre de l'économie rurale (23-27 novembre 2020);
- e) Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier (8-12 février 2021, à confirmer).

B. Réunions prévues au premier semestre de 2021

8. Le programme des réunions sectorielles pour 2020-21 ayant été approuvé par le Conseil d'administration à sa 335^e session (mars 2019)⁴, les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des deux réunions prévues durant le premier semestre de 2021 doivent être déterminés par le Conseil d'administration à sa présente session (voir annexe I). On trouvera à l'annexe II une liste complète des réunions sectorielles mondiales pour la période biennale 2020-21.

C. Réunion supplémentaire à inscrire au programme des réunions sectorielles pour 2020-21

9. Conformément aux décisions prises à l'occasion de l'examen du Département des politiques sectorielles⁵, des ressources sont tenues en réserve afin de pouvoir convoquer une réunion supplémentaire par période biennale sur une nouvelle question sectorielle présentant un intérêt pour les mandants et nécessitant une phase de préparation moins longue que la normale. Afin d'entamer la préparation de cette réunion supplémentaire qui se tiendra durant la période biennale 2020-21, le Conseil d'administration est invité à choisir une question sectorielle spécifique qui sera examinée au cours d'une réunion technique ou d'une réunion d'experts.
10. Dans ce contexte, le Conseil d'administration est invité à envisager l'inscription d'une question portant soit sur la protection des lanceurs d'alerte, soit sur l'indépendance et la protection des agents du service public (lutte contre la corruption), qui figure au nombre des propositions de questions à inscrire à l'ordre du jour des prochaines sessions de la

⁴ Documents GB.335/PV, paragr. 725, et GB.335/POL/3.

⁵ Document [GB.328/POL/8](#), annexe II.

Conférence internationale du Travail depuis novembre 2015⁶. Dans un document soumis au Conseil d'administration en octobre-novembre 2016, le Bureau a proposé de confier dans un premier temps l'examen de ce thème à une réunion d'experts⁷. Donnant suite à la recommandation formulée par les organes consultatifs sectoriels en janvier 2017, le Bureau a entrepris des recherches sur le sujet et a publié un document de travail concernant la législation et la pratique sur la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur des services publics et financiers⁸. À sa 337^e session (octobre-novembre 2019), le Conseil d'administration a estimé que le sujet, s'il était limité au secteur des services publics, était suffisamment abouti pour être examiné par une réunion d'experts. Le Bureau propose donc d'inscrire ce sujet au programme des réunions sectorielles mondiales pour la période biennale 2020-21.

Projet de décision

11. *Le Conseil d'administration:*

- a) *approuve la publication et la diffusion par le Bureau des principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports, ainsi que le compte rendu des travaux de la réunion d'experts chargée d'adopter ces principes directeurs (Genève, 23-27 septembre 2019);*
- b) *décide, pour chaque réunion technique énumérée au paragraphe 7 du document GB.338/POL/3, [de nommer président l'un de ses membres] ou [de demander au Bureau de choisir une personne indépendante ayant une connaissance spécialisée des questions se rapportant à l'ordre du jour et d'informer la réunion en conséquence];*
- c) *approuve les propositions concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui figurent dans le tableau de l'annexe I du document GB.338/POL/3;*
- d) *décide que les ressources tenues en réserve afin de pouvoir convoquer une réunion supplémentaire dans le cadre du programme des réunions sectorielles mondiales pour la période biennale 2020-21 seront utilisées pour [une réunion d'experts chargée d'examiner soit le thème de la protection des lanceurs d'alerte, soit celui de l'indépendance et de la protection des agents du service public (lutte contre la corruption)] ou pour [une réunion technique ou une réunion d'experts sur une autre question sectorielle].*

⁶ Le Conseil d'administration a été informé en novembre 2015 que l'Internationale des services publics proposait d'inscrire une autre proposition de question à l'ordre du jour de la Conférence en vue d'une action normative visant à garantir l'indépendance, l'impartialité et la protection de certaines catégories de fonctionnaires, notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption (voir document [GB.325/INS/2](#), paragr. 31).

⁷ Document [GB.328/INS/3](#).

⁸ BIT: *Législation et pratique sur la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur des services publics et financiers*, document de travail n° 328, Genève, 2019.

Annexe I

Programme des réunions sectorielles (2021)

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.335/POL/3)	Dates proposées	Durée proposée	Titre proposé	Objet proposé	Composition proposée (G/E/T)
Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier	8-12 février 2021	5 jours	Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier	L'objet de cette réunion est d'examiner les difficultés et les perspectives découlant de la numérisation et ses conséquences sur l'avenir du travail dans le secteur financier. Une attention particulière sera accordée aux tendances mondiales et aux politiques, stratégies et bonnes pratiques visant à faire progresser le travail décent dans le secteur.	Tous les gouvernements; 8 représentants employeurs; 8 représentants travailleurs; conseillers techniques; observateurs; organisations internationales officielles et organisations internationales non gouvernementales en qualité d'observateur
Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	26 et 27 avril 2021 ¹	2 jours	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	L'objet de la réunion est d'examiner la possibilité de mettre à jour le montant mensuel minimum du salaire de base des matelots qualifiés visé dans la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), et de faire la recommandation voulue au Conseil d'administration du BIT.	6 représentants des armateurs et 6 représentants des gens de mer ² ; conseillers techniques, observateurs

¹ Conformément à la recommandation figurant dans le paragraphe 11 du rapport de la [Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime](#), qui s'est réunie les 19 et 20 novembre 2018, il est proposé d'organiser la prochaine session de la sous-commission en 2021, immédiatement après la quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale établie aux fins de la MLC, 2006, qui se tiendra du 19 au 23 avril 2021.

² La réunion aura lieu sans frais pour le Bureau (les frais de déplacement et les indemnités journalières de subsistance des 12 participants ne sont pas pris en charge). Le [règlement de la Commission paritaire maritime](#), notamment l'article 14, qui prévoit la création de sous-commissions, s'appliquera à cette réunion.

Annexe II

Liste des réunions sectorielles mondiales pour la période biennale 2020-21

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
	2020	
20–22 janvier ¹	Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport	Genève
21–25 septembre ² (à confirmer)	Réunion technique sur l’avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain	Genève
19–23 octobre ² (à confirmer)	Réunion technique sur l’avenir du travail dans le secteur automobile	Genève
23–27 novembre (à confirmer)	Réunion technique sur l’avenir du travail dans l’aquaculture dans le cadre de l’économie rurale	Genève
	2021	
13–15 janvier	Organes consultatifs sectoriels	Genève
25–29 janvier (à confirmer)	Réunion technique sur l’avenir du travail dans le secteur de l’éducation sous l’angle de l’apprentissage continu pour tous, des compétences et de l’Agenda du travail décent	Genève
22–26 février (à confirmer)	Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier	Genève
26 et 27 avril (à confirmer)	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	Genève
Deuxième trimestre (à confirmer)	Réunion d’experts chargée d’examiner et d’adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure	Genève
Troisième trimestre (à confirmer)	Réunion d’experts chargée d’élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs	Genève
Octobre	Comité conjoint OIT/UNESCO d’experts sur l’application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)	Paris
Quatrième trimestre (à confirmer)	Réunion d’experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT <i>Sécurité et santé dans la construction</i> (1992)	Genève

¹ Suite aux décisions adoptées par le Conseil d’administration à sa [329^e session](#) (mars 2017) (document [GB.329/POL/4](#)) et sa [334^e session](#) (octobre-novembre 2018) (document [GB.334/POL/3](#)). Les dates de cette réunion ont été modifiées à la demande de certains mandants, parce qu’elles coïncidaient avec celles de la Réunion régionale africaine (Abidjan, 3-6 décembre 2019).

² Suite aux décisions adoptées par le Conseil d’administration à sa [335^e session](#) (mars 2019) (document [GB.335/POL/3](#)) et sa [337^e session](#) (octobre-novembre 2019) (document [GB.337/POL/2](#)). Les dates de cette réunion ont changé en raison des reports de programmation occasionnés par la pandémie de COVID-19.